

Objet : Désignation dans des emplois vacants ou disponibles de directeur dans l'enseignement secondaire inférieur. Appel aux candidats.

Réseaux : Communauté française.

Niveaux et services : Tous niveaux

Période : 2010

- Aux Chefs des établissements d'enseignement de plein exercice et de promotion sociale organisé par la Communauté française ;
- Aux directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air ;
- Au directeur du Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française ;
- Au directeur du Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Communauté française.
- Aux directeurs des internats autonomes de l'enseignement organisé par la Communauté française.

<u>Circulaire</u>	Informative		
<u>Emetteur</u>	Administration	A.G.P.E.	
<u>Destinataire</u>	Tous niveaux	Réseau organisé par la Communauté française	
<u>Contact</u>			
<u>Document à renvoyer</u>	Formulaires en annexe et copie des attestations de réussite.		
<u>Date limite d'envoi</u>			
<u>Objet</u>	Désignation dans des emplois vacants ou disponibles – Appel Directeurs – Secondaire inférieur.		

Renvoi (s) :

Nombre de pages :

16

- annexes : 7

Mots clés : Appel – Directeur – Secondaire inférieur

Objet : Désignation dans des emplois vacants ou disponibles de directeur dans l'enseignement secondaire inférieur. Appel aux candidats.

Je vous prie de trouver en annexe le document relatif à la désignation dans les emplois vacants et disponibles de directeur dans l'enseignement secondaire inférieur.

Puis-je vous demander de bien vouloir diffuser ces informations auprès des membres de votre équipe éducative concernés, en ce compris, les membres du personnel momentanément éloignés du service.

D'avance, je vous remercie pour votre collaboration.

Le Directeur général,

Bernard GORET

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement de la Communauté française a pris la décision de faire application de l'article 35, § 1^{er} du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs.

Le Gouvernement de la Communauté française invite donc les membres du personnel répondant aux conditions de l'article 8, alinéa 1^{er}, 1^o à 4^o du décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection et de l'article 15 de ce même décret, à introduire une demande de désignation dans un des emplois vacants ou disponibles à la fonction de directeur dans l'enseignement secondaire inférieur en mentionnant le nom des établissements où ils souhaitent être désignés.

Par « emploi vacant », il y a lieu d'entendre un emploi qui n'est plus attribué à titre définitif à un membre du personnel au plus tard le 31 octobre 2009.

Par « emploi disponible », il y a lieu d'entendre :

- soit, un emploi non vacant, à savoir un emploi attribué à titre définitif à un membre du personnel qui est temporairement éloigné du service pour une année scolaire au moins;
- soit, un emploi devenu vacant après le 31 octobre 2009, c'est-à-dire qui n'est plus attribué à titre définitif à un membre du personnel au plus tôt depuis le 01/11/2009.

Les emplois vacants à la fonction de chef d'établissement sont repris sur la liste qui constitue l'annexe 1 à la présente circulaire et les emplois disponibles de la même fonction sont repris sur la liste qui constitue l'annexe 2 à la présente.

Ces listes ont été arrêtées par Madame la Ministre en charge de l'enseignement obligatoire.

Le présent appel s'adresse uniquement aux membres du personnel détenteurs **d'au moins une attestation de réussite** aux formations à la fonction de directeur dans l'enseignement secondaire inférieur.

Les conditions sont arrêtées à la date ultime d'introduction des candidatures.

L'article 35 du décret du 2 février 2007 fait également une distinction entre les détenteurs d'au moins trois attestations de réussite et ceux qui ne peuvent se prévaloir que d'une ou deux attestations et accorde une priorité à certains candidats.

1) Les membres du personnel détenteurs d'au moins trois attestations de réussite

Les candidats seront classés pour chaque établissement choisi selon le nombre d'attestations de réussite dont ils sont détenteurs, puis, selon leur ancienneté de service. Ils seront, ensuite, désignés selon l'ordre de ce classement, d'abord dans des emplois vacants et à défaut, dans des emplois disponibles. Les candidats ne peuvent indiquer d'ordre de priorité parmi les établissements auxquels ils souhaitent être désignés.

2) Les membres du personnels détenteurs d'une ou deux attestations de réussite

Lorsqu'aucun membre du personnel détenteur d'au moins trois attestations de réussite aux formations à la fonction de directeur ne s'est porté candidat à un emploi de la fonction concernée dans un établissement, le Gouvernement désigne un membre du personnel parmi les candidats qui sont titulaires d'une ou deux attestations de réussite aux formations à la fonction de directeur. Ces candidats sont classés, pour chaque établissement choisi, selon leur ancienneté de service.

3) Candidats prioritaires

En application des articles 35, § 2 al. 3 et 133, §1^{er} du décret du 2 février 2007 précité, le membre du personnel peut bénéficier d'une priorité aux conditions suivantes :

- occuper un emploi qui a déjà fait l'objet d'un précédent appel ;
- occuper ce même emploi depuis ce précédent appel ;
- être titulaire de 5 attestations de réussite ;
- avoir introduit une demande de désignation dans cet emploi au moyen des annexes 3 ou 4.

4) Introduction des candidatures

Afin de répondre au présent appel, les membres du personnel sont invités à introduire leur demande de désignation au moyen des formulaires qui figurent en annexe et à renvoyer, sous peine de nullité, par lettre recommandée à la poste, lesdits formulaires ainsi qu'une **copie des attestations de réussite dont ils sont détenteurs** (dans l'hypothèse où ces attestations n'auraient pas encore été communiquées à mes services) pour le 31 mars 2010 au plus tard, à l'adresse suivante :

**Direction générale des Personnels de l'enseignement de la Communauté française, bureau
3E347, 44 Boulevard Léopold II, 1080 Bruxelles**

La date du 31 mars 2010 constitue la date ultime d'envoi des candidatures, le cachet de La Poste faisant foi.

5) Explication des annexes

Annexes 1 et 2 :

L'annexe 1 reprend la liste des emplois vacants alors que l'annexe 2 reprend la liste des emplois disponibles.

Annexe 3 :

L'annexe 3 concerne les candidats désireux de faire valoir, dans un emploi vacant, la priorité mentionnée aux articles 35, § 2 alinéa 3 et 133, § 1^{er} du décret du 2 février 2007.

Annexe 4 :

L'annexe 4 concerne les candidats désireux de faire valoir, dans un emploi disponible, la priorité mentionnée aux articles 35, § 2 alinéa 3 et 133, § 1^{er} du décret du 2 février 2007.

Annexe 5 :

L'annexe 5 s'adresse aux candidats ayant rempli l'annexe 3 ou 4 dans l'hypothèse où il s'avère qu'après examen de leur dossier, ils ne peuvent se voir octroyer la priorité visée auxdites annexes.

Annexe 6 :

L'annexe 6 doit uniquement être remplie par les candidats qui n'entrent pas dans les conditions pour se voir accorder une priorité ainsi que par les candidats qui renoncent à faire valoir la priorité à laquelle ils peuvent prétendre.

Annexe 7 :

Enfin, l'annexe 7 doit être remplie par les candidats à une désignation dans plusieurs fonctions.

Tout renseignement complémentaire au sujet de cette circulaire peut être obtenu auprès de M. LIJNEN (02/413.31.84, nicolas.lijnen@cfwb.be) et M. Patris (02/413.39.45, guy.patris@cfwb.be).

Le Directeur général,

Bernard GORET

ANNEXE 1

EMPLOIS VACANTS

Zone 3. Huy-Waremme

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
IE spécialisé CF	HANNUT	129

Zone 5. Verviers

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
EE spécialisé CF	VERVIERS	130

Zone 6. Namur

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
LCF	NAMUR	131

Zone 7. Luxembourg

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
EE spécialisé CF	SAINT-MARD	132

Zone 8. Hainaut Occidental

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
IE spécialisé CF	FRASNES-LEZ-BUISSENAL	133

Zone 9. Mons-Centre

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
EE spécialisé CF	QUAREGNON	134

Zone 10. Charleroi-Hainaut-Sud

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
EE secondaire spécialisé CF	ANDERLUES	135

ANNEXE 2

EMPLOIS DISPONIBLES

Zone 3. Huy-Waremme

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
EE secondaire spécialisé CF	AMAY	136

Zone 4. Liège

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
IE spécialisé CF	GRIVEGNEE	137

Zone 9. Mons-Centre

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
Lycée CF Charles Plisnier	SAINT-GHISLAIN	138

ANNEXE 4

Demande de désignation en application de l'article 35, § 2 al. 3 et 133, § 1^{er} du décret du 2 février 2007,
MEMBRE DU PERSONNEL SOUHAITANT FAIRE VALOIR SA PRIORITE DANS UN EMPLOI DISPONIBLE DE LA FONCTION DE DIRECTEUR DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR

Le membre du personnel qui remplit le présent formulaire NE PEUT en aucun cas remplir les formulaires repris en annexe 3 et en annexe 6. Il y a lieu de remplir l'annexe 5 au cas où votre priorité ne serait pas reconnue.

Je soussigné(e).

NOM (nom de naissance si femme mariée) :

PRENOM :

Date de naissance : 1 **Tél** :

Matricule : **GSM** : /

Adresse électronique :

Adresse personnelle:

Code postal

Nommé(e) à titre définitif à la fonction (spécialité et niveau ou degré d'enseignement) :

dans l'établissement suivant :

Détenteur de 5 attestations de réussite aux formations à la fonction de **Directeur dans l'enseignement secondaire inférieur** demande à bénéficier de la priorité mentionnée aux articles 35, § 2 al. 3 et 133, § 1^{er} du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs.

Je suis désigné à titre temporaire de manière ininterrompue depuis le..... dans la fonction de **Directeur dans l'enseignement secondaire inférieur** dans l'établissement suivant :

•

et j'exerce toujours actuellement la même fonction au sein du même établissement.

L'emploi que j'occupe est un emploi disponible figurant sur la liste reprise en annexe 2.

• **code de l'emploi**

Au cas où ma désignation à titre provisoire dans cet emploi prendrait fin, parce que cet emploi serait attribué par réaffectation, par rappel à l'activité de service ou pourrait être à nouveau occupé par son titulaire, je demande ma désignation dans l'(les) emploi(s)¹ qui, dans l'(les) établissement(s) suivant(s), n'aurai(en)t pas été attribué(s) conformément aux dispositions du décret du 2 février 2007 :

¹ Ces emplois figurent sur les listes reprises en annexe 1 et en annexe 2.

CODE EMPLOI	NOM DE L'ETABLISSEMENT

J'introduis | je n'introduis pas¹ d'autre demande de désignation au moyen du formulaire repris en annexe 5.

Candidat à plusieurs fonctions, je remplis | je ne remplis pas le formulaire repris en annexe 7.

Date,

Signature,

¹ Biffer la mention inutile.

ANNEXE 5

**AUTRE(S) DEMANDE(S) DE DESIGNATION EMANANT D'UN MEMBRE DU
PERSONNEL AYANT REMPLI LE FORMULAIRE REPRIS
EN ANNEXE 3 OU EN ANNEXE 4 (dans l'hypothèse où il s'avèrerait que la priorité
demandée ne peut lui être accordée)**

Le membre du personnel qui remplit le présent formulaire NE PEUT en aucun cas remplir le formulaire repris en annexe 6.

Je soussigné(e),

NOM (nom de naissance si femme mariée) :

PRENOM :

Date de naissance : 1 **Tél** :

Matricule : **GSM** :

Adresse électronique :

Adresse personnelle:

Code postal

Nommé(e) à titre définitif à la fonction (spécialité et niveau ou degré d'enseignement) :

.....

dans l'établissement suivant :

Détenteur de 5 attestations de réussite aux formations à la fonction de **directeur dans l'enseignement secondaire inférieur**, j'ai rempli le formulaire repris en annexe 3 | annexe 4¹ que je joins au présent formulaire.

S'il apparaît cependant que je ne peux bénéficier de la priorité visée à l'article 35, § 2 et 133, § 1^{er} du décret du 2 février 2007, je demande ma désignation dans l'(les) emploi(s) vacant(s) dans l'(les) établissement(s) suivant(s)² :

<u>CODE EMPLOI</u>	<u>NOM DE L'ETABLISSEMENT</u>

¹ Biffer la mention inutile.

² Ces emplois figurent sur la liste reprise en annexe 1.

Mentionner le numéro de code de l'emploi et la dénomination exacte de l'établissement.

et, à défaut, je demande ma désignation dans l'(les) emploi(s) disponible(s) dans l'(les) établissement(s) suivant(s)¹ :

<u>CODE EMPLOI</u>	<u>NOM DE L'ETABLISSEMENT</u>

Date,

Signature,

¹ Ces emplois figurent sur la liste reprise en annexe 2, mentionner le numéro de code de l'emploi ainsi que la dénomination exacte de l'établissement.

ANNEXE 6

**Demande de désignation en application de l'article 35 du 2 février 2007,
MEMBRE DU PERSONNEL QUI NE BÉNÉFICIE PAS D'UNE PRIORITÉ OU QUI,
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PRIORITÉ, NE SOUHAITE PAS LA FAIRE VALOIR.**

Le membre du personnel qui remplit le présent formulaire **NE PEUT** en aucun cas remplir les formulaires repris en annexe 3 ou en annexe 4 ainsi que le formulaire repris en annexe 5.

Je soussigné(e),

NOM (nom de naissance si femme mariée) :

PRENOM :

Date de naissance : **Tél** :

Matricule : **GSM** : /

Adresse électronique :

Adresse personnelle:

Code postal

Nommé(e) à titre définitif à la fonction (spécialité et niveau ou degré d'enseignement) :

.....

dans l'établissement suivant :

J'exerce actuellement la fonction de..... depuis

le..... dans l'établissement suivant :

- **code de l'emploi**

Je suis détenteur de 1 / 2 / 3 / 4 / 5 (barrer les mentions inutiles) attestations de réussite aux formations à la fonction de **directeur dans l'enseignement secondaire inférieur**, je remplis les conditions fixées par les dispositions de l'article 8 du décret du 4 janvier 1999 et demande ma désignation dans l'(les) emploi(s) vacant(s) dans l'(les) établissement(s) suivant(s)¹:

<u>CODE EMPLOI</u>	<u>NOM DE L'ETABLISSEMENT</u>

¹ Ces emplois figurent sur la liste reprise en annexe 1.

Mentionner le numéro de code de l'emploi et la dénomination exacte de l'établissement

et, **à défaut**, demande ma désignation dans l'(les) emploi(s) disponible(s) dans l'(les)établissement(s) suivant(s) ¹:

<u>CODE EMPLOI</u>	<u>NOM DE L'ETABLISSEMENT</u>

Candidat à plusieurs fonctions, je remplis | je ne remplis pas le formulaire repris en annexe 7.

Date,

Signature,

¹ Ces emplois figurent sur la liste reprise en annexe 2, mentionner le numéro de code de l'emploi ainsi que la dénomination exacte de l'établissement.

2^{ème} préférence :
emploi vacant ou disponible | emploi vacant | emploi disponible¹
de la fonction de².....

3^{ème} préférence :
emploi vacant ou disponible | emploi vacant | emploi disponible¹
de la fonction de².....

4^{ème} préférence :
emploi vacant ou disponible | emploi vacant | emploi disponible¹
de la fonction de².....

5^{ème} préférence :
emploi vacant ou disponible | emploi vacant | emploi disponible¹
de la fonction de².....

6^{ème} préférence :
emploi vacant ou disponible | emploi vacant | emploi disponible¹
de la fonction de².....

Il va de soi que si je peux être nommé(e) et affecté(e) à titre définitif ou être affecté(e) à titre provisoire conformément au(x) choix opéré(s) ci-dessus, ma(mes) candidature(s) aux autres emplois devra(devront) être considéré(es) comme nulle(s) et non avenue(s).

Date,

Signature,

-
- de ne pas exprimer votre préférence pour un emploi vacant d'une fonction après avoir exprimé votre préférence pour un emploi disponible de la même fonction (se reporter à l'alinéa 2 du texte en gras) ;
 - de ne pas exprimer votre préférence pour un emploi disponible IMMEDIATEMENT APRES avoir exprimé votre préférence pour un emploi vacant de la même fonction, dans la mesure où, dans ce cas, il convient de choisir d'emblée la mention emploi vacant ou disponible (se reporter à l'alinéa 1^{er} du texte en gras).